



PLŒMEUR
PLAÑVOUR

PIÈCES À FOURNIR POUR UN MARIAGE

- ↳ **Titre d'identité** pour chacun des futurs époux : CNI ou passeport (document original)
- ↳ Pour chacun des futurs époux, un **EXTRAIT d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois** à la date du dépôt du dossier.
- *Si votre commune de naissance a dématérialisé ses actes (transmission possible des données d'état civil entre communes), le service État-civil se chargera de demander vos actes de naissance.*
 - *Si une modification intervient sur le ou les actes de naissance AVANT la célébration du mariage, il appartient aux futurs époux d'en produire un à nouveau à l'officier d'état civil afin d'éviter toute rectification postérieure à l'établissement de l'acte de mariage.*
- ↳ Pour chacun des futurs époux, un **justificatif du domicile datant de moins de 6 mois** (bail locatif, quittance de loyer [non manuscrite], factures d'eau, électricité, gaz, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation, attestation CAF, assurance habitation...).
- ↳ ***Sinon***, pour les futurs époux se mariant sur la commune de domicile ou de résidence d'un ou des parent(s) : justificatif original du domicile du (des) parent(s) datant de moins de 3 mois accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du ou des parents.
- ↳ **Le dossier complété avec :**
- La fiche de renseignements des futurs époux,
 - La fiche de renseignements des 2 voire 4 témoins avec la photocopie des pièces d'identité de chaque témoin,
 - Les attestations sur l'honneur de célibat et de domicile,
 - La fiche indiquant l'ordre d'interpellation des époux lors de la célébration du mariage et de leur apparition dans l'acte de mariage.

CAS PARTICULIERS

↳ Si contrat de mariage : original du certificat du notaire.

↳ Veuf (ve) : acte de décès du conjoint

↳ Divorcé(e) : un extrait d'acte de mariage avec la mention du divorce (*si mention pas encore inscrite sur l'acte de naissance*) ou copie du jugement du divorce accompagnée d'une lettre de l'avocat attestant le caractère définitif du jugement.

↳ Si enfant(s) en commun : livret de famille

↳ Tutelle ou curatelle (article 63 du CC) : justificatif de l'information faite à la personne chargée de la protection

↳ Pour un mariage avec un étranger : prendre contact avec votre représentation diplomatique ou consulaire

- La copie intégrale d'acte de naissance original **de moins de 6 mois** avec la traduction visée par le consulat ou un traducteur assermenté. La légalisation ou l'apostille de l'acte peut être exigée en fonction des conventions internationales.
- Le certificat de coutume **de moins de 6 mois**. Document administratif relatif au mariage, énumérant des articles juridiques portant sur l'existence, le contenu et l'interprétation d'une loi étrangère
- Un certificat de célibat ou de capacité matrimoniale **de moins de 6 mois**. Document administratif stipulant que vous êtes en capacité de vous marier au regard de la loi française, notamment que vous êtes dégagé de tout lien matrimonial.

Pour les réfugiés ou apatrides, prendre contact avec l'O.F.P.R.A pour obtenir ces documents. Il sera votre unique interlocuteur.

O.F.P.R.A : 201, rue Carnot 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex – 01 58 68 10 10



TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU NON COMPLÉTÉ CORRECTEMENT NE SERA PAS INSTRUIT

Contact :

Service Etat civil
1, rue des Écoles
56270 PLOEMEUR
02 97 86 40 18

service-population@ploemeur.net

Le service est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le jeudi, le service est ouvert de 8h30 à 12h30 et fermé au public le jeudi après-midi.

Le service est ouvert le samedi de 9h00 à 12h30 mais uniquement pour les titres d'identité et les déclarations de naissances et décès.



VILLE DE FLOEMEUR
MORBIHAN

PROJET MARIAGE

Noms du couple :

(..... /)

Date mariage :

Heure mariage :

Religieux : OUI / NON

Entretien

Préalable le : à.....

Contrat : OUI / NON

Nombre de personnes
présentes à la cérémonie
(Dans la salle des mariages)

Élu souhaité
Pour la célébration ?
(OUI – NON)

Présence de personnes
à mobilité réduite ?
(OUI – NON)

Enfants en poussette
(OUI – NON)

Texte à lire par
témoins ou autre ?
(OUI – NON)

Morceau de musique
personnel ? (OUI – NON)

(Enceinte bluetooth mise
à disposition
dans la salle de mariages)

Échange des alliances : ☐ OUI ☐ NON

Protocole Alliances le cas échéant :

1 alliance apportée par (.....ans)

1 alliance apportée par (.....ans)



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

CHOIX DE L'ORDRE DES NOMS DES ÉPOUX

Conformément à la loi n° 2013 - 404 du 17 mai 2013

MARIAGE du :

Entre :

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Domicile

et

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Domicile

Demandons l'inscription dans l'ordre suivant :

1er conjoint (nom et prénoms)

2ème conjoint (nom et prénoms)

Nous prenons acte que l'ordre choisi sera celui qui sera inscrit dans la publication des bans, l'acte de mariage et le livret de famille et que cet ordre est immuable.

Fait à Ploemeur, le

	1er conjoint	2ème conjoint
<u>Signatures</u>		

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (1^{er} époux)

Je soussigné(e).....
(Nom et Prénoms)

Né(e) le..... à.....

Département.....

Certifie sur l'honneur :

☐ Etre célibataire ☐ ne pas être remarié(e) ☐ être domicilié(e) à

.....

☐ Ou résider ou avoir résidé sans interruption depuis au moins 1 mois dans la commune de Ploemeur (Morbihan).

A Ploemeur,

Le.....

Signature

*Reconnais avoir pris connaissance de l'Article 441-7 du Code Pénal ainsi rédigé :
« sera puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 euros, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, ou qui aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ».*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (2^{ème} époux)

Je, soussigné(e).....
(Nom et Prénoms)

Né(e) le..... à.....

Département.....

Certifie sur l'honneur :

☐ Être célibataire ☐ ne pas être remarié(e) ☐ être domicilié(e) à

.....

☐ Ou résider ou avoir résidé sans interruption depuis au moins 1 mois dans la commune de Ploemeur (Morbihan).

A Ploemeur,

Le.....

Signature

*Reconnais avoir pris connaissance de l'Article 441-7 du Code Pénal ainsi rédigé :
« sera puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 euros, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, ou qui aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ».*



LISTE DES TÉMOINS

Les témoins doivent être impérativement majeurs le jour du mariage.

Les témoins sont au minimum de deux et au maximum de quatre.

Les témoins devront être en possession de leur pièce d'identité le jour du mariage

TÉMOINS OBLIGATOIRES	TÉMOIN 1	TÉMOIN 2
Nom (Pour les femmes, indiquer aussi le nom de naissance) Ex : DUPONT épouse DURANT		
Prénoms		
Date de naissance		
Profession		
Domicile complet		

TÉMOINS FACULTATIFS	TÉMOIN 3	TÉMOIN 4
Nom (Pour les femmes, indiquer aussi le nom de naissance) Ex : DUPONT épouse DURANT		
Prénoms		
Date de naissance		
Profession		
Domicile complet		



DATE PRÉVUE DU MARIAGE : HEURE :

RENSEIGNEMENTS	EPOUX 1	EPOUX 2
Nom de naissance		
Prénoms		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Profession		
Adresse du domicile		
n° de téléphone		
Résidence - <i>(en cas de résidence autre que votre domicile)</i>		
Situation matrimoniale <i>(célibataire-divorcée-veuve)</i>		
Nom du père		
Nom de naissance de la mère		
Profession du père		
Profession de la mère		
Domicile des parents (si domicile différent indiquer les 2 adresses)	<u>Père</u> : <u>Mère</u> :	<u>Père</u> : <u>Mère</u> :

Avez-vous établi un contrat de mariage ?

Enfant(s) commun(s) :

L'échange des alliances se fera-t-il à la mairie ?

Y aura-t-il un mariage religieux ?

oui ☐ non ☐

oui ☐ non ☐ Si oui, nombre

oui ☐ non ☐

oui ☐ non ☐ Si oui, l'horaire